



**ADHESION ASSURANCE TEMPORAIRE pour les clubs et ou comités affiliés à la
Fédération Française de Gymnastique contrat n° 22764490204**

Assurance temporaire corporelle couvrant les pratiquants non licenciés dans le cadre de stages promotionnels des activités statutaires établies par la Fédération Française de Gymnastique, **pour une durée maximum de 5 jours consécutifs**, sous réserve de déclaration préalable et paiement de la cotisation forfaitaire.

Prix TTC de la cotisation forfaitaire par événement : 80 €

Tableau de montant de garanties :

Evènement	Montant de garanties
Décès accidentel	2500 €
Invalidité permanente totale ou partielle sous déduction d'une franchise relative IPP $\leq 5\%$	3000 €
Frais de traitement	5000 €

Bulletin de souscription

Règlement à établir sur notre relevé d'identité bancaire

Amplitude Assurances

IBAN : FR76 3000 4007 6500 0105 4314 268

BIC : BNPAFRPPXXX

Cette assurance est souscrite pour le club/comité FFG :

Adresse

Tel : Mail:.....

Nom de la manifestation :

Lieu de la manifestation :

Date de la manifestation: du au

Fait à Le

Nom prénom du représentant du club/comité